

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le **mardi 12 septembre 2023, à 18 h**, au bureau d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal situé au 201, avenue Laurier Est, au rez-de-chaussée dans la salle Plateau, afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles* (2004-19), sur les demandes ayant trait à l'immeubles situé au:

5425, rue de Mentana (cour de services du Plateau-Mont-Royal)

La demande d'autorisation concernant le bâtiment situé au **5425, rue de Mentana (cour de services du Plateau-Mont-Royal)** vise la démolition du bâtiment principal et une dépendance en lien avec la décontamination des sols et du projet de remplacement.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis public ou, à défaut, dans les quinze (15) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur les immeubles concernés, faire connaître par écrit son opposition motivée au soussigné, à l'adresse suivante :

Bureau d'accueil du Plateau-Mont-Royal
201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée
Montréal (Québec) H2T 3E6
À l'attention de Simon Provost-Goupil

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité à ladite séance relativement à cette demande.

Fait à Montréal, le 28 août 2023

Le secrétaire d'arrondissement substitut,

Simon Provost-Goupil

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET D’AFFICHAGE

Je soussigné, Simon Provost-Goupil, secrétaire d’arrondissement substitut, certifie, conformément à l’article 337 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), que l’avis public concernant la demande de démolition ayant trait à l’immeubles situé au **5425, rue de Mentana** a paru le 28 août 2023 sur le site Internet de l’arrondissement.

Fait à Montréal, le 28 août 2023

Le secrétaire d’arrondissement substitut,

Simon Provost-Goupil